

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT LOT**

**COMMUNE de CREMPS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 9

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER.

Absents excusés : 2

Messieurs Jérôme POUZERGUES et Olivier VIALETTE

Michel MAROT a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Vote du taux des taxes directes locales,
  - Attributions subventions,
  - Vote du budget primitif 2023,
- Consultation projet centrale photovoltaïque commune Lalbenque,
  - Informations diverses,
  - Questions diverses.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

**Vote du taux des taxes directes locales :**

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle de la base des impôts locaux (soit 7,60 %), le conseil municipal, à l'unanimité des présents, a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour l'année 2023. Les taux sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 27,27 % ; taxe foncière (non bâti) : 46,25 % ; taxe d'habitation : 7,46 % ; CFE : 14,45 %

**Attributions subventions :**

Après avoir étudié les diverses demandes de subventions, le conseil municipal a décidé d'attribuer :

- 60 € au Football Club Lalbenque Fontanes (2 joueurs du club sont de Cremps)
- 600 € à l'Ensemble scolaire St Etienne pour un voyage de 5 jours/4 nuits en Italie. (4 enfants de la commune y participeront)
- 450 € à l'Ensemble scolaire St Etienne pour un voyage de 4 jours/ 3 nuits à Seignosse. (5 enfants de la commune vont en bénéficier)

- 400 € à la société de chasse de la commune « Rallye Valse et Joyeuse »
- 400 € à l'association Elan
- 5480 € à l'école Ste Thérèse au titre des frais de fonctionnement de l'année en cours. (6 élèves de la commune fréquentent l'établissement).
- 600 € à l'association « La Gariotte Crempsoise »
- 160 € à l'Ecole des métiers de l'artisanat. (2 élèves de Cremps fréquentent l'établissement).

Le montant de ces subventions s'élève à 8 250 €.

**Vote du budget primitif 2023.** Madame le Maire a présenté dans le détail, compte par compte les dépenses et recettes des budgets de fonctionnement puis d'investissement. Après avoir répondu à toutes les questions il a été procédé au vote. Adopté à l'unanimité comme suit :

*Les principales dépenses et recettes de la section :*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	212188,18	Excédent brut reporté	138240,14
Dépenses de personnel	20 100,00	Recettes des services	1700,00
Autres dépenses de gestion courante	30 550,00	Impôts et taxes	89 502,00
Dépenses financières	400,00	Dotations et participations	74 267,00
Dépenses exceptionnelles	954,05	Autres recettes de gestion courante	27 600,00
Autres dépenses	21 728,00	Recettes exceptionnelles	800,00
Dépenses imprévues		Recettes financières	1,80
Total dépenses réelles	<b>285920,23</b>	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	800,00	Total recettes réelles	<b>332110,94</b>
Virement à la section d'investissement	45 390,71	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>332110,94</b>	<b>Total général</b>	<b>332110,94</b>

*Une vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	45390,71
Remboursement d'emprunts	10600,00	FCTVA	7300,00
Travaux de bâtiments	41000,00	Mise en réserves	
Travaux de voirie	29000,00	Amortissements	954,05
Autres travaux	8060,00	Taxe aménagement	4000,00
Autres dépenses	8000,00	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent reporté	39015,24
Cautions	2391,74	Emprunt	
		Cautions	2391,74
		Produits (écritures d'ordre entre section)	
<b>Total général</b>	<b>99051,74</b>	<b>Total général</b>	<b>99051,74</b>

## **Consultation projet centrale photovoltaïque commune de Lalbenque :**

Point reporté à la prochaine séance faute d'informations suffisantes.

### **Informations diverses :**

- Vendredi des numériques : à compter du 12 mai et jusqu'au 30 juin, de 14h à 16h, dans la salle intergénérationnelle, une personne de France Service sera à la disposition des personnes souhaitant bénéficier d'une initiation au numérique.
- Application Intramuros : une réunion d'informations est prévue le 27 avril à Lalbenque.
- PLUI. Une réunion publique est prévue à Varaire le 18 avril à 18h. Il y sera présenté le règlement.
- Projets professionnels PLUI : le service urbanisme souhaite un avis sur les 3 projets que proposent des habitants de la commune. Ces 3 demandes ont été inscrits dans le registre de concertation. Avis favorable est donné par le conseil municipal.
- Territoire Energie Lot : la commune va renouveler son adhésion au groupement en vue d'un achat groupé d'électricité et de gaz.
- Travaux Télécom : ajout de poteaux télécom pour le dédoublement de poteaux Enedis KO : Routes du Mas de Ballard, Biargues, Mas de Vinel et Chemin de Sembelou
- Boîte à livres : la rénovation de cette boîte est en cours, elle sera installée sur la place de la salle des fêtes, sous le bolet des WC publics.
- Salle inter générationnelle. Le conseil municipal a décidé de lui attribuer le nom : « Le Préau ». Une inauguration est à prévoir.
- Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le lundi 8 mai à 11h30

### **Informations des commissions :**

Plusieurs réunions ont eu lieu : SESEL, SDAIL, SIFA et conseil d'Ecole. Les comptes-rendus succincts seront donnés au prochain conseil.

### **Questions diverses :**

- Rallye du Quercy : le gérant du garage Rectif Moteur à Laburgade sollicite le conseil municipal pour emprunter et fermer une route en vue de faire des essais de véhicules le vendredi 21 avril après-midi. La route demandée est « Le Roucal ». Les élus ne sont pas contre mais pas sur cette route qui est déjà accidentée par un éboulement sur plusieurs mètres. A voir pour l'année prochaine.
- Paravent salle des fêtes : il faut relancer l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

La séance est levée à 23h